



Vide Grenier Dimanche 1 Février 2026,

organisé par l'Association La Boétie Loisirs

ATTESTATION- INSCRIPTION - Personne Physique (particulier)

Salle du Palio – Accueil des exposants à partir de 8h30

Dossier complet à renvoyer : Association La Boétie Loisirs - 9 bis avenue Bossuet – salle municipale La Boétie -33320 Le Taillan Médoc (Boite à lettres devant la porte d'entrée de la salle)

Je soussigné (e)

Nom :

Prénom

Né (e) le :

A (ville)..... Département : Pays :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :.....@.....

Titulaire de la pièce d'identité N° :.....

Délivrée le : par :

Je loue emplacement** de 2 mètres(s) linéaire** à 10 € : total : euros

Je règle mon emplacement par chèque à l'ordre de l'association La Boétie Loisirs

DECLARE SUR L'HONNEUR :

- De ne pas être commerçant (e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-9 du code du commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du code pénal)

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et je m'engage à le respecter

Fait à : Le

Signature suivie de la mention « Lu et approuvé »

**** un stand : 1 emplacement de 2m linéaire équipé d'une table PVC de 1m80 et 2 chaises**

Pour une bonne organisation, seront acceptées les inscriptions qui nous seront parvenues avant le 25 janvier 2026, accompagnées de leur règlement (90 emplacements de 2 m disponibles) .

La publicité sera assurée par voie de presse, city mag, par voie d'affichage et sur le blog et la page Facebook de l'association.

Tout sera mis en œuvre pour assurer le bon déroulement de cette manifestation.

REGLEMENT

Art.1 : La manifestation Vide Grenier est réservée aux particuliers suivant la réglementation en vigueur (les particuliers devront déclarer sur l'honneur ne pas avoir participé à deux autres manifestations dans l'année civile (Article R 321.9 du code pénal).

Art.2 : Le jour de leur déballage, et afin de remplir le cahier d'enregistrement (contrôle des services de la Préfecture de Police), les exposants particuliers devront obligatoirement être munis d'une pièce d'identité.). Aucun exposant ne sera accepté sans ces pièces.

Art.3 : Une autorisation parentale est exigée pour les exposants mineurs à partir de 16 ans.

Art.4: Les participants certifient sur l'honneur ne vendre à cette occasion que des objets usagés. La vente de biens neufs n'est pas autorisée.

Art.5 : L'étiquetage des objets et marchandises exposés est obligatoire selon la réglementation en vigueur.

Art.6: Le formulaire de demande de participation est à remplir de façon complète, d'une manière lisible. Dossier complet avec son règlement à renvoyer par voie postale ou à déposer sur place : Association La Boétie Loisirs 9 bis avenue Bossuet – salle municipale La Boétie – 33320 Le Taillan Médoc (boite à lettres devant la porte d'entrée de la salle)

Art.7 : Les emplacements seront attribués dans l'ordre de réception des demandes. Les réservations non accompagnées de leur règlement seront considérées comme nulles. En raison des frais importants engagés, les annulations ne donneront lieu à aucun remboursement. Les emplacements sont attribués par l'association LBL ne donnent lieu à aucune discussion.

Art. 8 : Le jour de la manifestation, **accueil des exposants à partir de 8H00**, lors de leur arrivée sur les lieux , portail entrée logistique , ils seront dirigés vers l'un des point d'entrée, de sorte qu'ils puissent déballer à l'endroit réservé pour eux. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seule l'association LBL sera habilitée à le faire, si nécessaire.

Art.9: L'association LBL se réserve le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à son avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, et cela sans qu'il puisse être réclamé aucune indemnité d'aucune sorte.

Art.10 : La loi contre le racisme, la xénophobie ou antisémitisme, interdit l'exposition d'objets nazis.

Art.11 : Les objets exposés demeurent sous l'entièr responsabilité de leur propriétaire et seront assurés par leur soin. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration pouvant survenir sur les stands ou dans le périmètre de la manifestation.

Art.12 : Les exposants sont civilement responsables vis-à-vis des tiers pour tout accident, dommage ou perte qu'eux ou leur étal pourrait causer.

L'association LBL n'encourt aucune responsabilité quant aux préjudices, de quelques natures qu'ils soient, que l'exposant pourrait subir suite à la dégradation volontaire ou non du matériel placé dans la salle ou ceux qui seraient occasionnés à des tiers par un exposant.

Art. 13 : La location d'un stand permet d'accéder à la zone de déchargeement à l'arrière de la salle. Aucun stationnement ne sera autorisé dans celle-ci

Pour des raisons de sécurité et d'accès aux véhicules prioritaires, il est demandé aux exposants de sortir leur véhicule en dehors du périmètre de la brocante dès le déchargeement effectué.

Art.14 : L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état correct et devra libérer au plus tard à 18h 30. Aucun conteneur poubelle seront mis à disposition par les organisateurs.

Art. 15 : Tout exposant qui s'installera de sa propre initiative avant l'heure et hors emplacement prévu sera dans l'obligation de déménager son stand.

Art. 16 : Par leur inscription, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'association LBL et acceptent le règlement.

Art. 17 : Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur.

Art. 18: Les places réservées et non occupées à 8h30 seront relouées sans aucun recours.

Art. 19 : Tout exposant s'engage à ne pas remballer sa marchandise avant 17h00.

Art. 20 : Pour une bonne organisation, seront acceptées les inscriptions qui nous seront parvenues avant le 04 janvier 2025 accompagnées de leur règlement***.

Art. 21 : Aucun remboursement d'emplacement ne sera effectué, la brocante vide grenier aura lieu quelque que soit la météo.

Fait au Taillan Médoc , le 30 décembre 2025

Association La Boétie Loisirs

3 / 3

*** Dossier complet à renvoyer par voie postale ou à déposer sur place dans la boîte à lettres : Association La Boétie Loisirs 9 bis avenue Bossuet – Salle municipale La Boétie -33320 Le Taillan Médoc (Boite à lettres devant la porte d'entrée de la salle)